



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Arras, le **- 4 DEC. 2020**

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais

Mesdames et Messieurs les Maires
du Pas-de-Calais

*En communication à Monsieur le Président
de l'association des Maires
et des Présidents d'intercommunalités
et à Mesdames et Messieurs les Sous-préfets*

OBJET : Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, samedi 5 décembre 2020.

P.J : Message de madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

Le président de la République, par décret n°2003-925 du 26 septembre 2003, a instauré une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre de chaque année. Cet hommage national a été étendu aux rapatriés d'Afrique du Nord, aux personnes disparues et aux victimes civiles par l'article 2 de la loi n°2005-158 du 23 février 2005.

Dans ce cadre et conformément aux mesures prises afin de lutter contre la propagation du Sars-Cov 2 (décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire), vous avez la possibilité de procéder au dépôt d'une gerbe dans les lieux où la cérémonie se tient habituellement dans votre commune. Le nombre de participants devra être limité et la cérémonie ne devra pas être ouverte au public. Les mesures de distanciation sociale ainsi que l'observation des gestes barrières devront également être respectées.

Je vous adresse le message officiel de madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, qui devra être lu à cette occasion.

Enfin, je vous informe qu'à l'occasion de cette journée commémorative, les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales.

Le préfet,

Louis LE FRANC

